

N° 2022-146

OBJET :*EHPAD du Haut-Chablais – Motion de soutien pour le poste de direction*

L'an deux mil vingt-deux, le 13 septembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Reyvroz, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 septembre 2022

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VOIRIN Pierre, DUPIEUX Gilbert, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :30
pour :30
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Margaux CASTEX à Manuelle BUET,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le poste de direction de l'EHPAD du Haut-Chablais est vacant depuis le 1^{er} juillet 2022.

Malgré des démarches entreprises par le conseil d'administration pour pourvoir à son remplacement, aucune candidature n'est parvenue et la prochaine session d'ouverture de ce poste ne sera qu'en décembre 2022. Pour palier ce manque, une directrice intérimaire assure 4 heures de direction hebdomadaire pour les 2 sites (Vacheresse et Saint Jean d'Aulps).

Cette situation porte préjudice à la gestion des équipes (risque de dégradation des conditions de travail...) et in fine à la prise en charge des résidents.

Confier la direction de l'EHPAD du Haut-Chablais aux Hôpitaux du Léman n'est pas une solution pérenne du fait de l'éloignement des établissements décisionnaires qui disposent chacun d'un conseil d'administration avec des membres désignés localement.

Pour ces raisons, le conseil d'administration de l'EHPAD du Haut-Chablais souhaite que l'ensemble des collectivités du Haut-Chablais se mobilisent et affirment leur volonté de voir la structure disposer d'une directrice ou d'un directeur et à temps complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **soutient** l'EHPAD du Haut-Chablais en souhaitant le maintien d'un poste de direction à temps complet pour les 2 sites,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

